

16 - Action d'insertion en faveur des habitants des quartiers d'habitat social - Renforcement de l'entretien des espaces verts, de la voirie et des cours d'écoles - Autorisation de signature d'un marché public

Mme l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur : La Ville de Besançon s'est engagée à faire en sorte que la commande publique puisse contribuer à la cohésion sociale sur son territoire.

Ainsi, dans le cadre de l'accompagnement d'une démarche d'insertion sociale et professionnelle d'habitants de Besançon durablement exclus du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi, la Ville de Besançon a lancé une consultation en vue de conclure un marché public pour confier à un prestataire des actions d'appui et d'accompagnement à l'emploi dans le cadre d'activités d'utilité sociale axées sur le renforcement de l'entretien des espaces verts, de la voirie et des cours d'école de quartiers d'habitat social.

Les heures de travail rémunérées, support de la démarche d'insertion, seront obligatoirement liées à un dispositif d'accompagnement spécifique à chaque personne destiné à favoriser un retour progressif dans le monde du travail et en partenariat avec les institutions spécialisées, seront proposées des mesures de soutien socioprofessionnel individualisées.

Dans cette dynamique, l'accès aux droits pour tous et notamment le droit au travail doit favoriser l'insertion des personnes qui connaissent de graves difficultés sociales.

L'accès à des activités salariées pour ces personnes est une étape indispensable à la reconstruction sociale.

Les prestations seront à réaliser sur la commune de Besançon, principalement dans des quartiers d'habitat social : quartiers de Planoise, des Clairs-Soleils/Bregille, de Palente/Orchamps et des «408» Cité Brulard.

Le marché sera passé selon l'article 30 du Code des Marchés Publics, pour un montant annuel initial de 200 000 € HT minimum et 350 000 € HT maximum, avec une durée de reconduction maximale de 3 ans.

Une consultation sous la forme de la procédure adaptée a été lancée le 10 décembre 2013.

Lors de sa séance du 10 janvier 2014, la Commission d'Appel d'Offres a retenu la Régie des Quartiers de Besançon pour un montant de 284 628 €.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce dispositif,

- autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir avec la Régie des Quartiers de Besançon ainsi que le ou les avenants ou décisions de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets, étant précisé que pour les avenants ou décisions de poursuivre entraînant une augmentation du marché supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

«Mme Danièle POISSENOT : Je voulais simplement en deux mots saluer ce rapport qui va permettre à des personnes qui sont très éloignées du travail de se reconstruire. On l'a déjà fait et je crois qu'un certain nombre d'habitants qui sont très éloignés du travail vont pouvoir reprendre un certain allant dont ils ont besoin pour pouvoir reprendre la vie. Et je voulais dire aussi que j'ai rencontré il n'y a pas très longtemps quelqu'un qui a travaillé en insertion sur le chantier du tram, c'est juste un exemple pour vous montrer à quel point la clause d'insertion parfois peut marcher. Cette personne, qui n'avait pas travaillé

depuis des années, qui a 48 ans, qui était quand même assez abîmé par la vie, est embauchée aujourd'hui et de façon durable, avec un contrat à durée indéterminée.

M. LE MAIRE : Danièle a raison de le rappeler. Elle m'a dit «j'ai vu un monsieur content de toi». D'ailleurs tu l'as salué récemment sur le chantier du tram aux 408. En fait ce monsieur était en contrat d'insertion avec CEGELEC, on peut le dire. Il était en contrat d'insertion, il a bien travaillé, maintenant il a un boulot et trouver un CDI à 48 ans, c'est bien et je me réjouis pour lui. Je pense qu'il y aura des dizaines de personnes qui auront trouvé du travail entre autres grâce au tram.

Mme Martine JEANNIN : Je suis quand même très étonnée que le quartier de Montrapon ne soit pas taxé de quartier d'habitat social. Encore une fois Planoise, Clairs-Soleils, Bregille, les 408, il n'y a pas Montrapon. Pourquoi ?

M. LE MAIRE : Mais ma chère Martine, le fait que vous y habitez réhausse l'image de ce quartier.

Mme Martine JEANNIN : Redore le quartier, ça doit être ça. Pourtant il y a de la délinquance.

M. LE MAIRE : Pour ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 janvier 2014.